



Création site internet pour association sans rémunération

Par **Leonidas**, le **10/07/2012** à **13:25**

Bonjour,rrnrnJe me tourne vers vous aujourd'hui afin de me renseigner au sujet d'une affaire qui m'implique avec une association.rnrnUn représentant d'une association est venu à notre école où j'étudie afin de proposer un projet pour une durée de 2 mois pour la création d'un siteweb pour l'association, ce que l'étudiant gagne c'était un projet d'excellence (qui rapporte des points supplémentaire à l'année).rnAprès avoir fait le site et fini les 2 mois, le représentant nous demandais de faire plusieurs modifications et ajout pour le site qui nous prenaient beaucoup de temps et pour nous tenir motiver il nous disait qu'ils allaient vendre le projet et qu'on aura des pourcentages sur la vente, cependant après 8 mois de travail sur le site, on nous avait promis un contrat pour mettre tout ça sur du papier, il nous l'a éditer et envoyer mais il n'est pas signer et avant qu'on ai pu faire un quelconque contrat avec eux, il nous envoie hier un mail disant qu'ils veulent arrêter toutes activité en relation avec le siteweb car ils n'ont ni le temps ni l'argent pour continuer (alors qu'on est pas payer), du coup on se retrouve avec du temps perdu(8 mois) à développer un siteweb gratuitement avec des promesses vaine de la part de cette association, ils sont actuellement entrain d'utiliser notre siteweb.rnJe viens de leurs demander une gratification pour le travail qu'on a fournis mais aucune réponse pour l'instant.rnQu'en pensez vous de cette situation? pouvons nous récupérer une quelconque rémunération pour le travail fournis ou pas?rrnrnPS : tout nos échanges avec l'association se sont fait par mails, donc j'ai des traces des promesses et du contrat non signé.rnrnMerci d'avance pour votre temps ! rnrnrnrnCordialement,